

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_81

Objet : Autorisation de signer les marchés publics

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

I. Accord-cadre de travaux de réfection des peintures dans les bâtiments communaux 2023-2027

La consultation porte sur des travaux de réfection des peintures dans les équipements communaux.

Afin de rénover et préserver le patrimoine, la direction du patrimoine bâti entreprend chaque année des travaux de réfection de peintures intérieures et extérieures confiés aux entreprises dans les bâtiments communaux.

Il convient de renouveler le marché actuel arrivant à terme.

Conformément à l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la procédure choisie est donc la procédure adaptée.

Ces travaux font l'objet de dépenses entrant dans le cadre du budget de fonctionnement et sont traités sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, à prix unitaires sur bordereau de prix, dont les montants sont susceptibles d'évoluer comme suit :

Lot	Montants annuels		Montants sur la durée totale du marché (48 mois)	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot unique	125 000 € HT	250 000 € HT	500 000 € HT	1 000 000 € HT

La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter de la notification. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 4 an(s) et une fin maximale le 31 mars 2027. Les prestations seront exécutées à compter de la date de notification.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Prix : 50%

2. Valeur technique : 30% :

- Moyens humains (Nombre de personnes dédiées au marché pendant et en dehors des vacances scolaires) : **15%**
- Qualité des peintures proposées (marque proposée, caractéristiques) : **10%**
- Moyens techniques (outillages, échelles...) : **5 %**

3- Environnement : 20%

- Classement de la peinture : Label : NF, ECO, taux COV. : **10%**
- Filière traitement déchets, recyclage **10%**

II. Accord-cadre « de travaux de mise en accessibilité (ADAP) et création d'allées des cimetières de la ville »

Cet accord-cadre est relatif à des travaux de mise en accessibilité « Adap » et création d'allées des cimetières de la ville. Les travaux se réaliseront pour les cimetières : « Ascq, Annappes et Flers Breucq ». Les travaux s'étaleront sur une période de 4 ans.

Conformément à l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, la procédure choisie est donc la procédure adaptée.

La consultation est décomposée en un lot unique.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, encadré par un montant maximum, réparti comme suit :

Lot unique	Montant maximum annuel du marché		Montants maximum sur la durée totale du marché	
2023	300 000,00 € HT	360 000,00 € TTC	1 500 000 € HT	1 800 000 € TTC
2024	300 000,00 € HT	360 000,00 € TTC		
2025	300 000,00 € HT	360 000,00 € TTC		
2026	300 000,00 € HT	360 000,00 € TTC		
2027	300 000,00 € HT	360 000 ,00€ TTC		

L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et une fin maximale le 02/07/2027.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Prix (40pts)

2. Valeur technique (50pts) :

- **Sous-critère n° 1 : mode opératoire (sur la base d'une note technique et d'un planning type permettant d'apprécier la durée d'un chantier) (25pts)**
 - Technique 1 : création d'une allée enrobée de 20 mètres de long X 2 mètres de large ; **(12,5pts)**
 - Technique 2 : reprise de la surface du revêtement en cailloux d'une allée à reprendre de 20mètres de long X 1,50 mètre de large **(12,5pts)**.
- **Sous-critère n° 2 : Mesures prises pour tenir compte des spécificités de ce chantier « cimetière » (25pts) :**
 - Moyens humains dédiés au chantier **(12,5pts)** ;
 - Moyens matériels dédiés au chantier **(12,5pts)**.

3. Développement durable (10pts) : Développement durable spécifique à ce chantier, sur la base d'une note spécifique précisant chacune des mesures proposées pour ce chantier :

- Limiter les déchets **(2pts)** ;
- La traçabilité des déchets **(2pts)** ;
- Economie d'énergie **(2pts)** ;
- Réduire les émissions carbone **(2pts)** ;
- Réduire les émissions sonores **(2pts)**.

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 27 mars 2023, après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 15 mai 2023, après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 26 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre de travaux de réfection des peintures dans les bâtiments communaux et l'accord-cadre de travaux de mise en accessibilité et création d'allées des cimetières de la Ville avec les entreprises attributaires dans les conditions définies dans le tableau annexé ;

- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196211-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023

Annexe Attribution

Tableau de synthèse d'attribution:

	Description	Montant maximum annuel en € HT	Montant maximum pour la durée du marché en € HT	Attributaire	Code postal	Ville
Affaire n°23S0003 – Accord-cadre de travaux de réfection des peintures dans les bâtiments communaux 2023-2027	Lot unique	250 000,00 €	1 000 000,00€ HT	TECHNI-BAT	62300	LENS
Affaire n°23S0014 – Accord-cadre de travaux de mise en accessibilité (ADAP) et création d'allées des cimetières de la ville	Lot unique	300 000,00 €	1 500 000,00€ HT	GDTP	59250	HALLUIN